

AUREILLE



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

(DOB) 2024

Commission des finances du 27 mars 2024

INTRODUCTION

Pour cette année, et pour répondre à la demande de certain-e-s Elu-e-s, nous avons fait le choix d'adopter un « document unique » qui regroupera à la fois, le document « DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) » et le « PowerPoint » qui vous étaient présentés et projetés jusqu'alors, afin d'éviter, à juste titre, les redondances et répétitions.

Nous avons essayé d'être les plus concis possible et d'aller à l'essentiel des informations que nous désirons vous communiquer.

Ainsi, ce « Débat d'Orientation Budgétaire », se verra plus informatif et plus formel que les précédents.

SOMMAIRE

PREAMBULE : Le cadre juridique du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

I – RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

A – Section de fonctionnement

1 – Les recettes réelles de fonctionnement

2 – Les dépenses réelles de fonctionnement

B- Section d'investissement

1 – Les recettes réelles d'investissement

2 – Les dépenses réelles d'investissement

II – BUDGET PRIMITIF 2024

A – Section de fonctionnement

1 – Les recettes de fonctionnement

2 – Les dépenses de fonctionnement

B – Section d'investissement

1 – Les recettes d'investissement

2 – Les dépenses d'investissement

Annexe n° 1 – Calendrier des opérations budgétaires (DGFIP)

Annexe n° 2 & 3 – Masse salariale 2023 et prévisions 2024

Annexe n° 4 – Analyse prospective : Commentaires sur les premiers ratios

PREAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape de la préparation budgétaire.

Ainsi, prévu par l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi du 6 février 1992, le *DOB* a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités au regard de l'évolution possible de la situation financière de la collectivité.

L'article 18 « Orientation budgétaire » du « Règlement intérieur du Conseil Municipal de la commune d'Aureille » adopté le 16 novembre 2020 par délibération n° 2020-95 prévoit :

« Une note explicative de synthèse accompagne la convocation adressée aux membres du conseil municipal. Elle doit comporter assez d'éléments pour leur donner une information suffisamment détaillée sur la situation de la commune au regard de l'épargne, de la fiscalité et de l'endettement, sur les évolutions projetées de ces trois leviers, ainsi que les montants attendus en matière de recettes fiscales, dotations de l'Etat, dépenses de gestion et de personnel, charges de l'intérêt et d'amortissement de la dette, emprunt et enveloppe des dépenses d'investissement. »

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit quant à lui « *qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* »

Il est utile de rappeler la procédure qui préside à l'élaboration du budget primitif (BP), du compte administratif (CA).

La loi dispose que le budget primitif doit être voté avant le 15 avril de chaque année.

Certaines collectivités ont fait le choix de voter leur BP avant le 1^{er} janvier de l'année concernée.

Cependant, la très grande majorité des communes votent leur BP et CA dans le courant du premier trimestre.

Cela tient au fait que pour établir un BP le plus réaliste possible et afin d'éviter une multiplication de décisions modificatives en cours d'année, il faut connaître le résultat définitif de l'exercice antérieur qui est conditionné par la concordance des comptabilités de l'ordonnateur (Maire) et du comptable (Receveur municipal). Autrement dit, par le rapprochement du Compte de Gestion côté comptable et du Compte Administratif côté Ordonnateur.

À cela il faut ajouter la nécessité de recevoir des services de l'Etat, l'ensemble des notifications de recettes. C'est au regard de ces différents éléments que la DGFIP nous propose un calendrier des opérations comptables de fin d'exercice (voir annexe n° 1).

Par ailleurs, la notion de journée dite « complémentaire » permet aux établissements publics de terminer les écritures comptables de l'année sur une période limitée à un mois. Ainsi, le mois de janvier donnera lieu à l'émission des derniers mandats et titres de recettes de l'année écoulée.

La clôture de l'exercice impacte « le résultat de l'exercice » et l'appréciation de l'équilibre du budget.

Il apparaît ainsi que le vote du budget en fin d'année n'apporterait pas une plus-value tant pour sa préparation que pour son exécution.

La possibilité laissée aux communes de délibérer jusqu'au 15 avril de l'année correspond mieux à notre mode de fonctionnement, ne perturbant en rien ce dernier.

Depuis 2023, la commune a mis en ligne sur son site internet les BP et CA à partir de l'exercice 2020, ainsi que l'analyse financière rétrospective réalisée en 2023 par la DGFIP. D'autres documents financiers et comptables pourront compléter cette base.

Ce document comportera :

- Des éléments d'information sur les exercices comptables 2021, 2022 et 2023,
- Les orientations budgétaires envisagées pour 2024, portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette et le cas échéant sur les perspectives d'emprunt pour le budget 2024,
- Des informations sur la structure des effectifs et les dépenses de personnel, pour les exercices 2022, 2023 et 2024,
- Une information sur l'Etat de la Trésorerie. Elle est à la date du 15 mars 2024 d'un montant de 804 481,86 €.

I – RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

L'année 2023 a été marquée par les effets de la guerre en Ukraine et les conflits au Moyen Orient. La France connaît également des mouvements sociaux à répétition.

À tout cela s'ajoute l'inflation, la forte augmentation des prix de l'énergie ainsi que les problèmes climatiques récurrents.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisés sur l'année 2023. Il est présenté avec la reprise des résultats de 2022.

A – Section de fonctionnement

1- Les recettes réelles de fonctionnement :

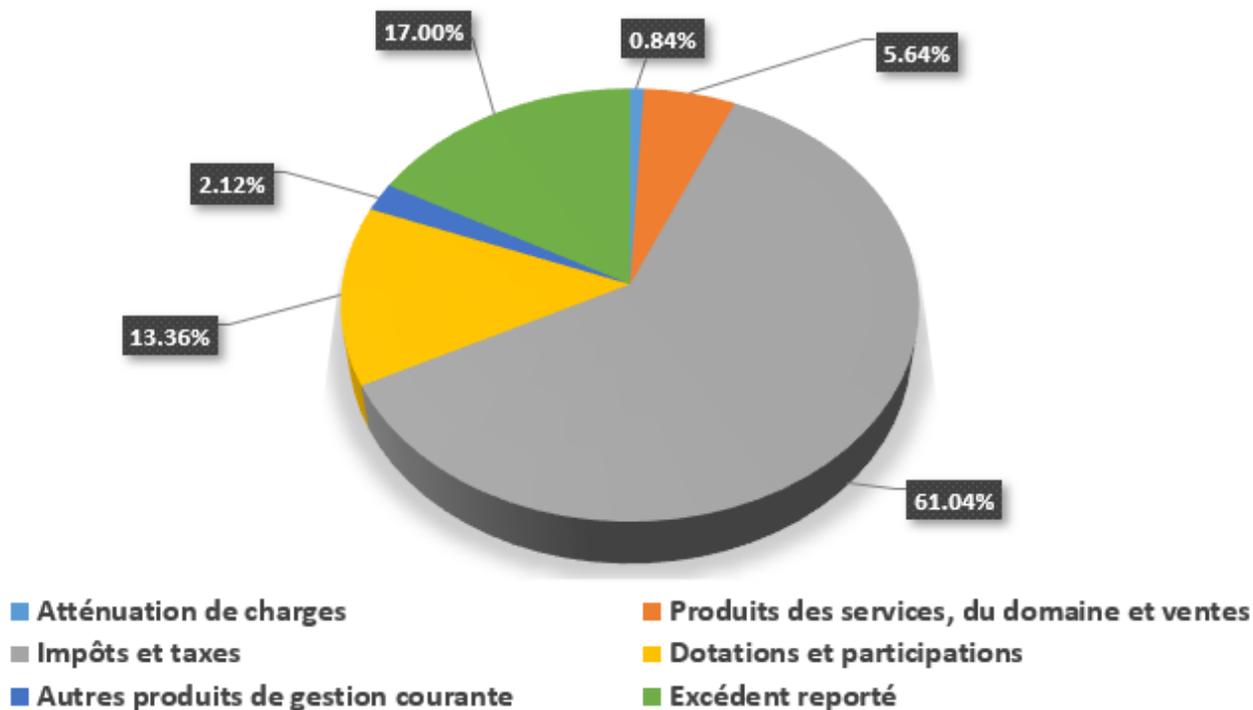
Les produits de fonctionnement s'établissent à 1 544 668,87 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	CA 2022	CA 2023	Evolution CA 2022/CA 2023
Atténuation de charges	5 934.38 €	15 671.36 €	9 736.98 €
Produits des services, du domaine et ventes	93 205.21 €	105 031.56 €	11 826.35 €
Impôts et taxes	1 038 289.89 €	1 135 921.15 €	97 631.26 €
Dotations et participations	234 565.03 €	248 635.62 €	14 070.59 €
Autres produits de gestion courante	27 706.59 €	39 364.54 €	11 657.95 €
Produits exceptionnels	8 803.18 €	0.00 €	-8 803.18 €
Produits financiers	0.00 €	44.64 €	44.64 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 408 504.28 €	1 544 668.87 €	136 164.59 €

Présentation sous forme de diagramme avec excédent reporté (2022) de 316 371,75 € :

CA 2023 - Recettes de fonctionnement = 1 861 040,62 €



Commentaires sur le résultat 2023 :

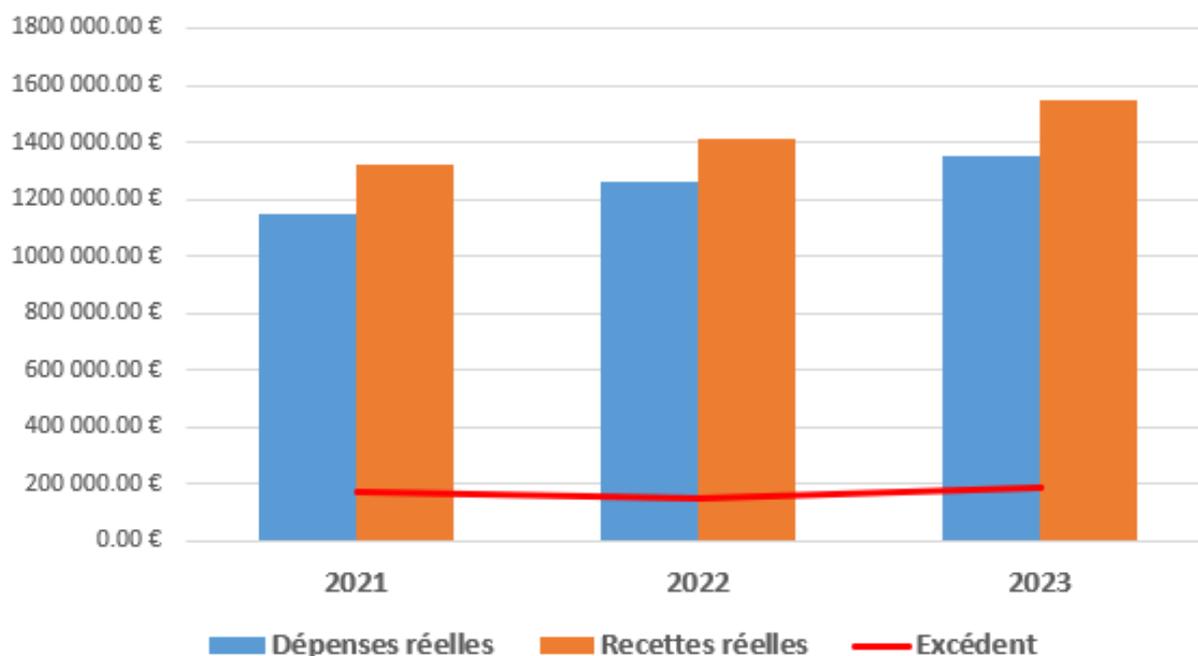
La commune dégage en fonctionnement un excédent de 190 557,47 € qui lui permet de financer que très partiellement la réalisation de ses projets d'investissement en 2024.

Cet excédent confirme la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste et alors que les impôts locaux n'ont pas fait l'objet d'augmentation de la part de la commune. Nous n'avons pas encore eu de diminution du *Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la publicité foncière (FDPTA)* alors que le marché de l'immobilier est en crise.

Evolution de l'excédent de fonctionnement dégagé :

Année	Dépenses réelles	Recettes réelles	Excédent
2021	1 148 949.00 €	1 320 387.54 €	171 438.54 €
2022	1 262 010.48 €	1 408 504.28 €	146 493.80 €
2023	1 354 111.40 €	1 544 668.87 €	190 557.47 €

Evolution de l'excédent de fonctionnement dégagé



Ce graphique montre une augmentation des dépenses et des recettes de fonctionnement depuis 2021 avec toutefois une augmentation notable des recettes en 2023 (+136 164,59 €) résultant en partie de l'augmentation des produits des « impôts et taxes. »

Un zoom sur ce chapitre :

Les impôts et taxes sont de 1 135 921,15 € représentant 73,53 % des produits de fonctionnement. Ils sont en augmentation de 97 631,76 €.

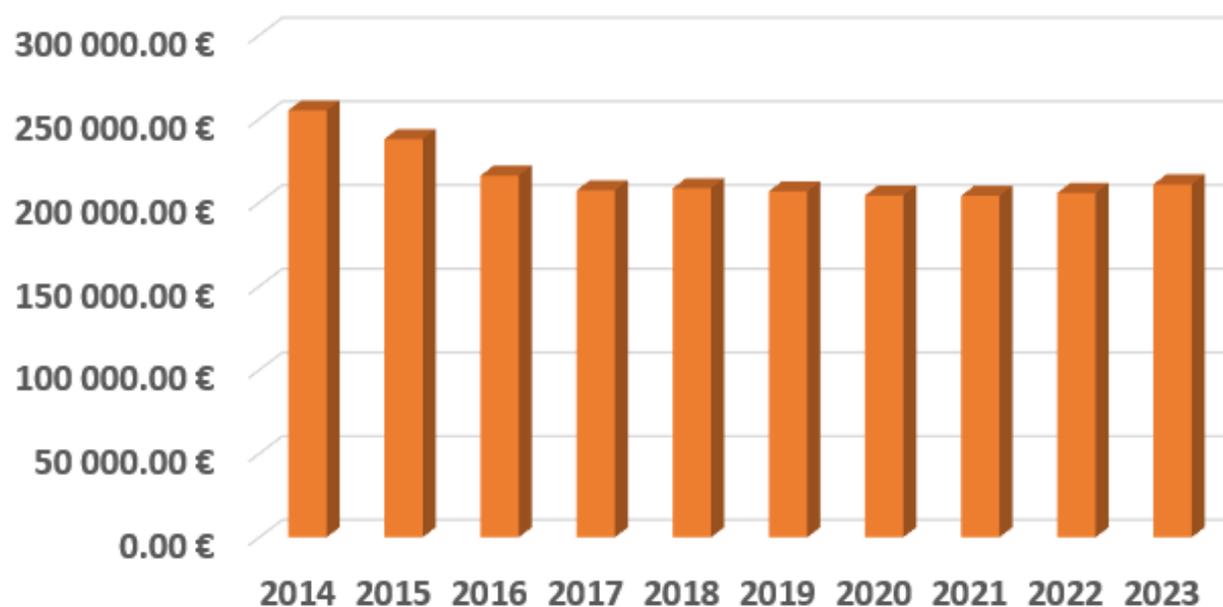
DETAIL DES IMPOTS ET TAXES

	Poste	Année 2022	Année 2023	Evol. Volume
73111	Fiscalité ménages	565 217.00 €	619 295.00 €	54 078.00 €
73123	Taxe com. additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	0.00 €	45 545.00 €	45 545.00 €
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	47 805.43 €	46 551.29 €	-1 254.14 €
73154	Droits de place	2 430.00 €	3 739.70 €	1 309.70 €
73212	Dotation de solidarité communautaire	86 183.00 €	85 422.00 €	-761.00 €
738	Autres impôts et taxes (dont FDPTA)	336 653.96 €	335 368.16 €	-1 285.80 €
	TOTAL	1 038 289.39 €	1 135 921.15 €	97 631.76 €

Evolution de la DGF :

Evolution de la DGF 2014 - 2023										
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation forfaitaire	221 323.00 €	200 727.00 €	178 050.00 €	167 186.00 €	164 986.00 €	163 606.00 €	161 763.00 €	160 823.00 €	162 598.00 €	162 984.00 €
DSR	27 222.00 €	29 382.00 €	31 007.00 €	33 201.00 €	35 247.00 €	34 820.00 €	34 795.00 €	35 308.00 €	35 761.00 €	41 254.00 €
DNP	6 494.00 €	7 793.00 €	7 030.00 €	6 899.00 €	8 279.00 €	8 269.00 €	7 652.00 €	7 897.00 €	7 349.00 €	6 614.00 €
Total DGF	255 039.00 €	237 902.00 €	216 087.00 €	207 286.00 €	208 512.00 €	206 695.00 €	204 210.00 €	204 028.00 €	205 708.00 €	210 852.00 €
Evolution en volume		-17 137.00 €	-21 815.00 €	-8 801.00 €	1 226.00 €	-1 817.00 €	-2 485.00 €	-182.00 €	1 680.00 €	5 144.00 €
Evolution en cumulée		-17 137.00 €	-38 952.00 €	-47 753.00 €	-46 527.00 €	-48 344.00 €	-50 829.00 €	-51 011.00 €	-49 331.00 €	-44 187.00 €

Evolution de la DGF



Concernant l'affectation du résultat 2023 :

Le résultat cumulé 2023 (contraction entre l'excédent de fonctionnement reporté de 2022 et l'excédent de fonctionnement dégagé en 2023) s'élève à 506 929,22 €.

Il a été décidé une affectation en réserve au compte « 1068 » d'un montant de 150 000,00 € afin de couvrir le besoin de financement (investissements) corrigé des « restes à réaliser » (RAR).

Le surplus soit 356 929,22 € sera affecté au compte R002 à la section de fonctionnement – recettes du BP 2024.

2- Les dépenses réelles de fonctionnement :

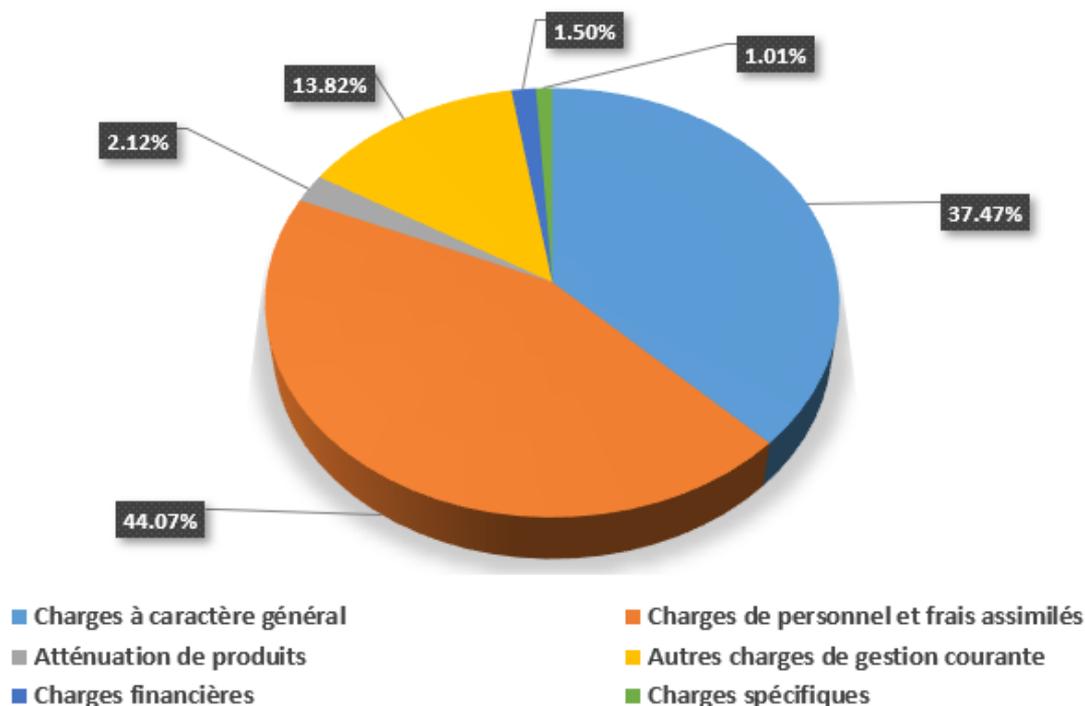
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 354 111,40 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Chapitre	CA 2022	CA 2023	Evolution CA 2022/CA 2023
	Charges à caractère général	447 941.68 €	507 442.04 €	59 500.36 €
	Charges de personnel et frais assimilés	609 536.57 €	596 822.53 €	-12 714.04 €
	Atténuations de produits	28 773.00 €	28 773.00 €	0.00 €
	Autres charges de gestion courante	155 205.13 €	187 074.70 €	31 869.57 €
	Charges financières	8 114.37 €	20 363.13 €	12 248.76 €
	Charges spécifiques	0.00 €	13 636.00 €	13 636.00 €
	Charges exceptionnelles	12 439.73 €	0.00 €	-12 439.73 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 262 010.48 €	1 354 111.40 €	92 100.92 €

Présentation sous forme de diagramme :

CA 2023 - Dépenses de fonctionnement = 1 354 111,40 €



Commentaires sur les dépenses 2023 :

Des efforts ont été déployés au quotidien pour réduire les coûts globaux.

L'augmentation du chapitre 011 (Charges à caractère général) est pour une grande partie due à la revalorisation sans précédent qu'ont connu les fluides. Cette revalorisation représente une augmentation de +42 901,91 € (+46,15 %) par rapport à 2022.

L'application de l'amortisseur électricité dont la commune a été bénéficiaire a permis d'atténuer la progression.

De manière générale, la hausse des prix des matières premières qui perdure, a eu un impact considérable sur une majorité de postes de dépenses de ce chapitre.

Concernant le chapitre 012 (Charges de personnel et frais assimilés), le poids des revalorisations du point d'indice et du SMIC a été plus important qu'en 2022.

Il est à noter que le chapitre 012 est le premier poste de dépenses de la collectivité et représente 44,07 % du total des dépenses.

Toutefois, le montant des charges de personnel a diminué de 2.09 % (-12 714,04 €) par rapport à 2022, correspondant à une baisse des heures supplémentaires effectuées.

(Cf. Annexes 2 & 3 – Masse salariale et heures supplémentaires).

Les « Charges financières » englobent les intérêts à payer des emprunts contractés. Elles ont augmenté en 2023 du fait du nouvel emprunt de 500 K€.

Enfin, les « Atténuations de produits » correspondent à l'attribution de compensation versée à la CCVBA pour les compétences transférées. Elle est de 28 773,00 €.

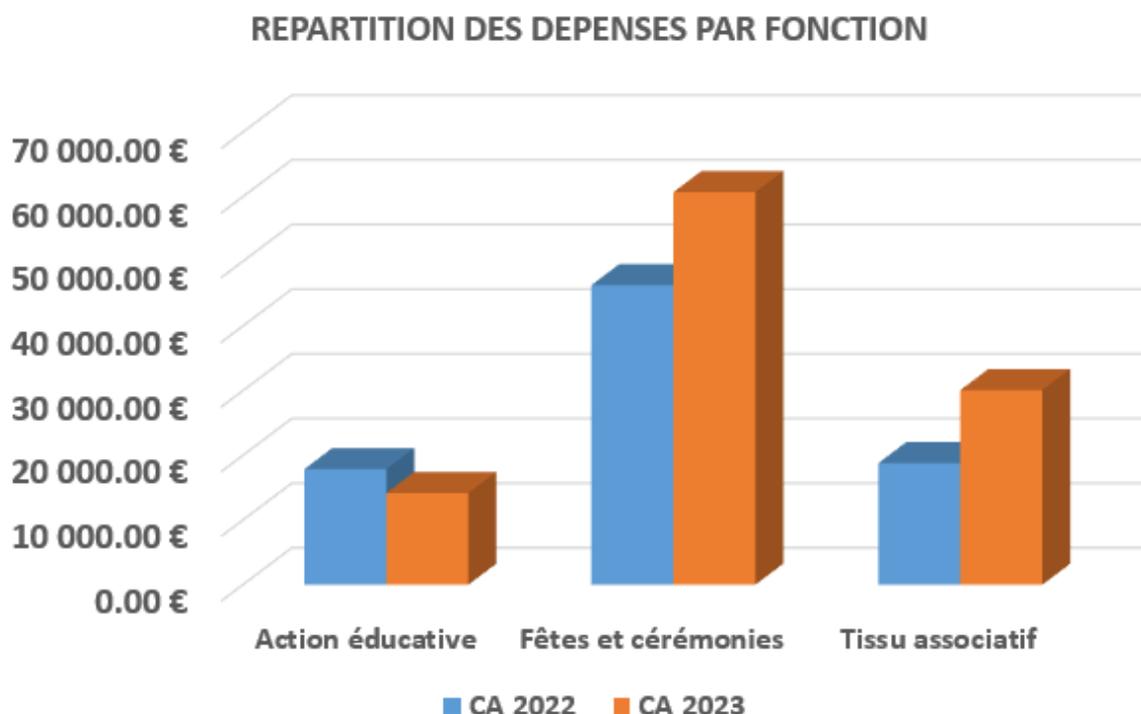
Un zoom sur le chapitre 011 :

REPARTITION DES DEPENSES PAR FONCTION

Service	CA 2022	CA 2023	Evolution CA 2022/CA 2023
Action éducative	17 879.09 €	14 180.01 €	-3 699.08 €
Fêtes et cérémonies	46 324.73 €	60 695.06 €	14 370.33 €
Tissu associatif	18 800.00 €	30 091.00 €	11 291.00 €
TOTAL	83 003.82 €	104 966.07 €	21 962.25 €

Ce tableau montre une diminution des dépenses de fonctionnement relatives à l'action éducative. Cela tient au fait que les effectifs de l'école maternelle ont diminué en 2023 (fermeture d'une classe.)

Une présentation sous forme de diagramme :



Concernant le tissu associatif :

L'augmentation des subventions versées aux associations est en progression +11 291,00 € et s'explique notamment par :

- Une reprise des activités associatives après la période « Covid »,
- L'augmentation des demandes de subventions.

La commune a apporté son soutien à l'association des « Pitchouns » qui faisait l'objet de grandes difficultés financières, en lui allouant deux subventions exceptionnelles de 6 000,00 et 7 000,00 € en mai et juillet 2023.

Le groupe de travail créé pour proposer des solutions adaptées au maintien des activités de cette association (Périscolaire et Centre aéré), attend le compte rendu de Finance Active.

Le mot de l'Elue à l'action éducative :

« Ci-après, un bilan de l'action éducative en 2023 :

- Nous avons poursuivi le programme éducatif en partenariat avec le PNRA et le CPIE : projet ATE (Aire Terrestre Educative), destiné aux élèves de CM2 de l'école élémentaire,
- Les ateliers créatifs de Noël,
- Une ombrière a été posée à l'école maternelle,
- Nous avons procédé à l'ajout d'un portail à l'école élémentaire ainsi que des films opaques dans 2 classes de l'école,
- Nous avons organisé une journée "Gestes qui sauvent" pour la classe de CM2,
- En partenariat avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, nous avons créé un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ),
- Nous avons réitéré notre soutien financier à la coopérative scolaire,
- Nous avons participé aux transports liés aux différentes activités et sorties des écoles (sorties de fin d'année, cycle piscine, « Mathématiques sans frontières », visite du Collège...),
- Enfin, nous avons envisagé la désimperméabilisation de la cour de l'école maternelle. »

B – Section d'investissement

1 – Les recettes réelles d'investissement :

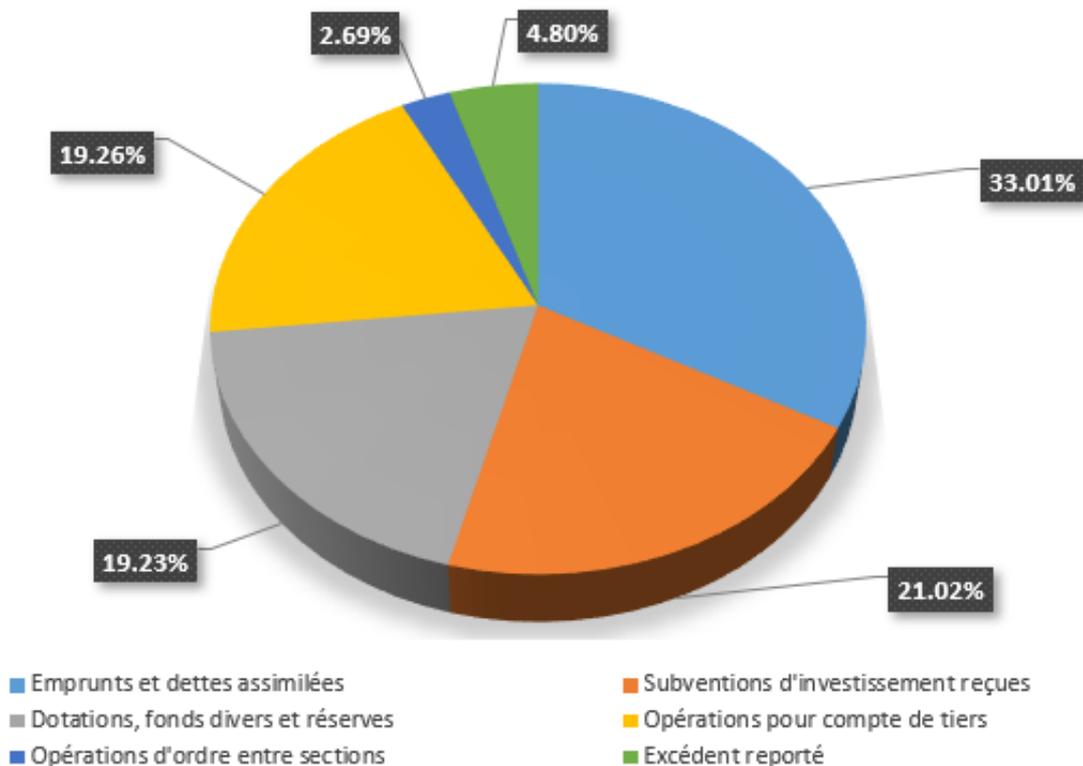
Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 442 217,52 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	CA 2022	CA 2023	Evolution CA 2022/CA 2023
Subventions d'investissement reçues	582 533.10 €	318 457.00 €	-264 076.10 €
Emprunts et dettes assimilées	400 000.00 €	500 000.00 €	100 000.00 €
Dotations, fonds divers et réserves	426 198.30 €	291 296.50 €	-134 901.80 €
Opérations pour compte de tiers	0.00 €	291 788.17 €	291 788.17 €
Opérations d'ordre entre sections	52 754.43 €	40 675.85 €	-12 078.58 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 461 485.83 €	1 442 217.52 €	-19 268.31 €

Présentation sous forme de diagramme avec excédent reporté de 2022 +72 698,12 € :

CA 2023 - Recettes d'investissement = 1 514 915,64 €



Commentaires sur le résultat 2023 :

Les recettes d'investissement sont globalement en légère baisse en 2023 -1,33 %. On constate une diminution des subventions reçues -45,33 % qui s'explique d'une part, par la diminution des taux de financement de nos partenaires, et d'autre part, par un décalage dans le temps entre la demande de versement et l'encaissement.

Ci-dessous, tableau des subventions obtenues en 2023 :

L'emprunt de 500 K€ contracté en 2023, pour une durée de 15 ans, a permis de financer les travaux du centre ancien.

On constate également, une baisse des dotations de l'Etat en 2023 -31,65 % due en partie à la diminution du FCTVA (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée).

Il est à rappeler, à ce titre, la réforme de l'Etat de 2021, sur la mise en œuvre de l'automatisation de la gestion du FCTVA et sur la redéfinition de l'assiette des comptes éligibles.

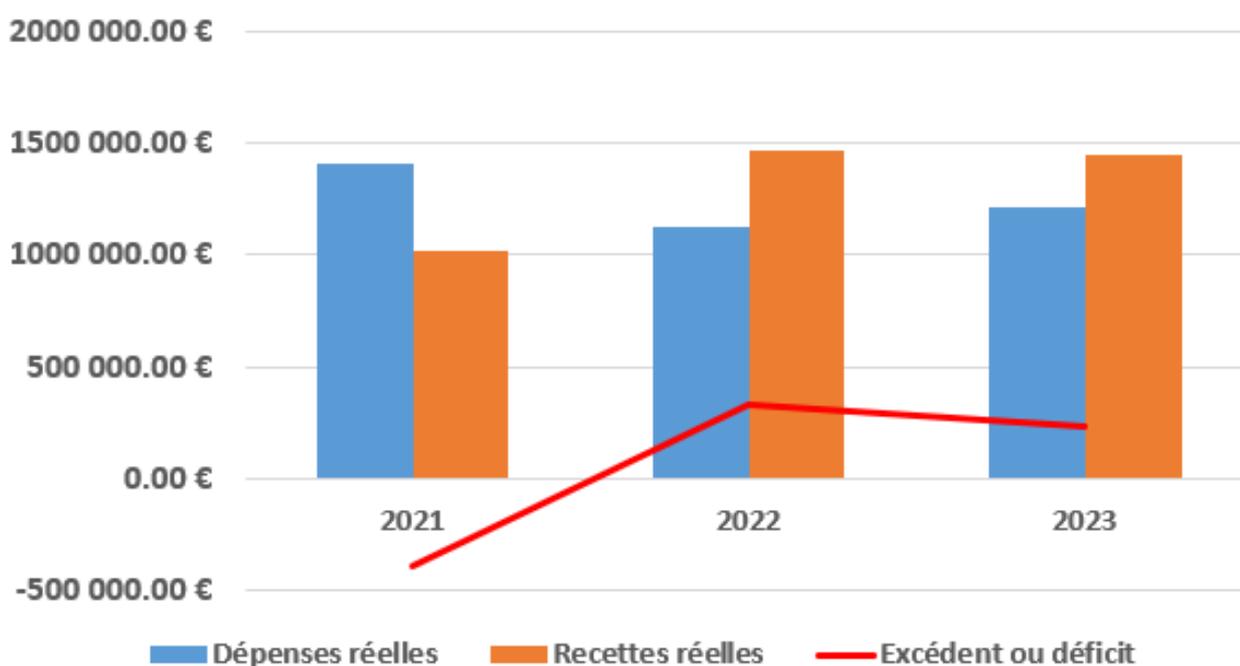
Enfin, la commune dégage un excédent de 232 741,82 € qui, cumulé au solde d'exécution positif reporté de 2022 (+72 698,12 €) constitue son résultat de clôture 2023 +305 439,94 €.

Un zoom sur l'évolution de l'excédent d'investissement :

EVOLUTION DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DEGAGE

Année	Dépenses réelles	Recettes réelles	Excédent ou déficit
2021	1 410 575.79 €	1 023 044.00 €	-387 531.79 €
2022	1 126 471.69 €	1 461 485.83 €	335 014.14 €
2023	1 209 475.70 €	1 442 217.52 €	232 741.82 €

Evolution de l'excédent d'investissement dégagé



2 – Les dépenses réelles d'investissement :

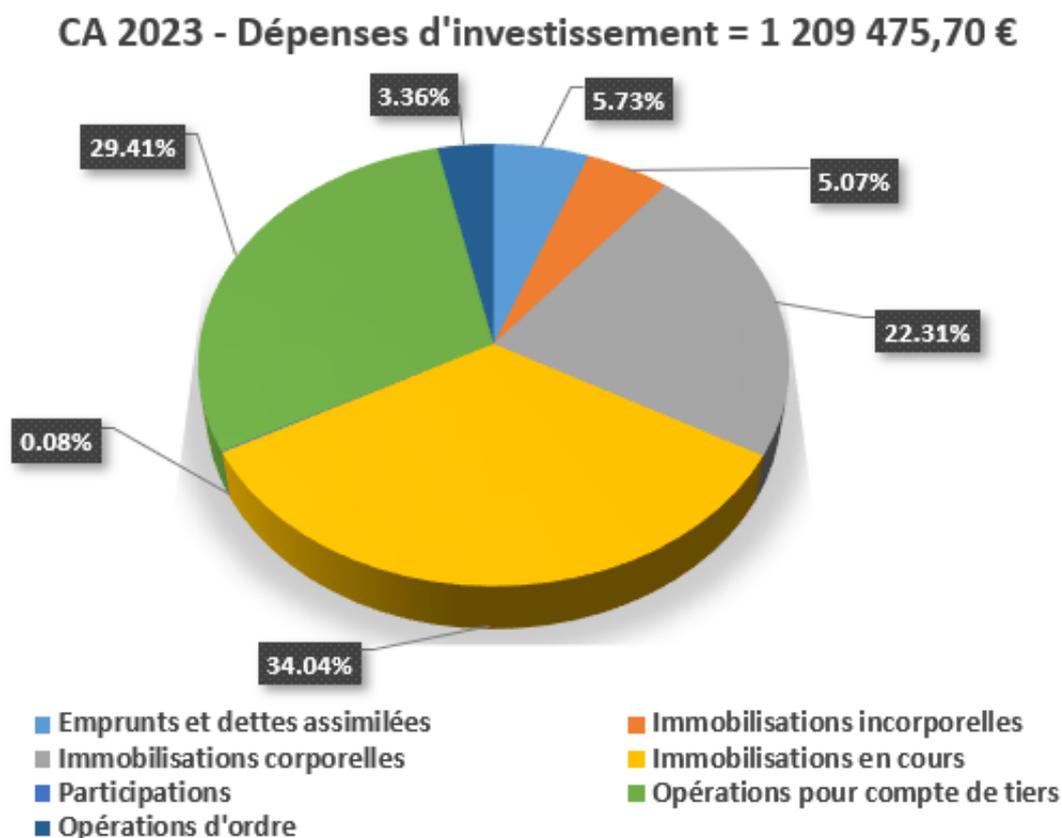
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 209 475,70 €. Elles sont en progression par rapport à l'exercice 2022 +83 004,01 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	CA 2022	CA 2023	Evolution CA 2022/CA 2023
Immobilisations incorporelles	26 653.79 €	61 372.09 €	34 718.30 €
Immobilisations corporelles	912 441.26 €	269 775.81 €	-642 665.45 €
Immobilisations en cours	0.00 €	411 663.36 €	411 663.36 €
Emprunts et dettes assimilées	137 947.73 €	69 314.32 €	-68 633.41 €
Participations	0.00 €	950.00 €	950.00 €
Opérations pour compte de tiers	0.00 €	355 724.27 €	355 724.27 €
Opérations d'ordre	49 428.91 €	40 675.85 €	-8 753.06 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 126 471.69 €	1 209 475.70 €	83 004.01 €

Les « immobilisations en cours » correspondent essentiellement aux travaux du centre ancien.

Présentation sous forme de diagramme :



Un zoom sur les investissements réalisés en 2023 :

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES EN 2023

Projet	Coût HT	Coût TTC	Financé par	Taux	Montant de la subvention
Travaux d'aménagement du centre ancien	426 278.38 €	511 534.06 €	CD 13	50%	213 139 €
Travaux d'aménagement du centre ancien	74 580.66 €	89 496.79 €	CD 13	70%	52 206 €
Rénovation de l'EP - Phase 2	81 370.00 €	97 644.00 €	CD 13	50%	40 685 €
Aménagement de WC au Jardin Public	45 760.00 €	54 912.00 €	CD 13	70%	32 032 €
Fourniture et pose de colombariums au cimetière	31 952.00 €	38 342.40 €	CD 13	21.70%	6 934 €
Lancement des études pour les travaux Mairie	26 399.00 €	31 678.80 €	CD13	50%	13 200 €
			Etat	20%	5 280 €
Travaux de mise en sécurité du parking de l'Eglise	15 505.20 €	18 606.24 €	CD 13	70%	10 854 €
Travaux de voirie rue des Bohémiens	13 338.00 €	16 005.60 €	CD 13	70%	9 337 €
TOTAL	715 183.24 €	858 219.89 €			383 666 €

À noter que la part de financement de nos partenaires ne représente que 44,70 % du montant TTC de ces dépenses. Celle de notre autofinancement 55,30 %.

Un zoom sur les restes à réaliser :

RAR 2023

COMPTES		INVESTISSEMENT	MONTANT DE LA DEPENSE EN TTC	RESTE A RECOUVRER (RECETTES)		SUBVENTIONNE PAR
D	R			SUBVENTIONS DEMANDEES	RESTANTES A PERCEVOIR	
2151	1323	Travaux de voirie urgents	3 766.50		11 533.00	CD13
2131	1323	Création salle de classe école élémentaire	34 878.00		20 803.00	CD13
2131	1323	Aménagement et rénovation Arènes	34 062.46		20 268.00	CD13
203	1323	Etudes WC au Jardin Public	8 940.00		7 000.00	CD13
231	1323	Travaux WC au Jardin Public	42 526.44		26 899.00	CD13
203	1323	Etudes réhab Mairie	65 101.20		35 000.00	CD13
	1321	Etudes réhab Mairie			14 000.00	ETAT
203	1323	Etudes travaux centre ancien	7 189.71	1 168.00	3 595.00	CD13
231	1323	Travaux centre ancien	280 806.92	63 287.00	115 849.00	CD13
458101	458201	Etudes travaux centre ancien	2 394.11		4 011.81	CCVBA
458101	458201	Travaux centre ancien	80 312.40		142 630.80	CCVBA
			559 977.74	64 455.00	401 589.61	
				466 044.61		

-93 933.13

Les recettes inscrites, soit 466 044.61 €, sont pour une bonne partie, des recettes certaines restantes à percevoir des travaux du centre ancien. Ces crédits viendront s'ajouter aux nouveaux crédits inscrits à la section d'investissement « recettes » du BP 2024.

II – BUDGET PRIMITIF 2024

Comme pour les exercices 2021, 2022 et 2023, la municipalité inscrira le budget 2024 dans la continuité des précédents. Les contraintes en section de fonctionnement sont toujours aussi fortes et nécessitent un suivi des dépenses rigoureux. La hausse des tarifs de l'énergie et l'inflation annoncée en 2023 sont encore présentes.

Il faut avoir une grande vigilance et une rigueur quant à l'évaluation et au respect de chacun des postes de dépenses et de recettes. Autrement dit, la commune, tout en respectant le principe de sincérité budgétaire, s'attache toujours à :

- Ne pas sous-estimer les dépenses (il sera appliqué sur certains postes de dépenses des augmentations pour être au plus près de la réalité),
- Ne pas surestimer les recettes. Le poste « Fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles aux droits de mutation » sera revu une nouvelle fois à la baisse car la crise de l'immobilier impactera très certainement cette recette. Il est à noter que le montant perçu en 2023 n'a pas été affecté par la crise de l'immobilier.

La commune s'attache également à n'engager une dépense d'investissement subventionnable qu'à la seule condition que son attribution lui ait été confirmée.

Nous avons dû déroger à cette règle, contraints et forcés, du fait de l'urgence qui s'imposait au SMED 13 pour l'enfouissement des réseaux dans le centre ancien.

Au final, la commune s'est vu attribuer par le CD13 une subvention moindre (passant de 60 à 50 %). Il faut noter une diminution sensible des taux de subventions allouées par le CD13 pour les investissements communaux. Il faudra prendre en compte cette nouvelle situation pour nos investissements futurs.

Si le Conseil Départemental apporte une importante contribution à notre collectivité, la municipalité recherche d'autres financements, tant auprès de l'Etat que de la Région à travers les différents dispositifs proposés et selon les investissements à réaliser. La CCVBA nous apporte également son concours pour optimiser nos recherches de financement.

Si la même méthode doit présider au budget 2024 tant en fonctionnement qu'en investissement, elle ne doit pas pour autant empêcher la réalisation des projets envisagés. Il faut accepter que le calendrier de leur réalisation puisse évoluer en cours d'année, en fonction des contraintes budgétaires et des impondérables qui peuvent parfois apparaître.

A – Section de fonctionnement

Pour le budget primitif 2024, la tendance restera identique. Des ajustements techniques sur certains postes de dépenses ou de recettes pourront être éventuellement effectués en cours d'année dans le cadre de décisions modificatives (DM).

La volonté actuelle est de ne pas faire évoluer la pression fiscale car son rendement demeure faible. À la différence de certaines communes touristiques (les Baux avec son parking, Arles avec ses terrasses, ses monuments et ses parkings), nous n'avons aucune possibilité d'amélioration significative de nos recettes de fonctionnement. Il faut donc maîtriser, dans la mesure du possible, les dépenses de fonctionnement. C'est le seul levier d'action dont nous disposons.

Il est par ailleurs indispensable de générer des excédents de fonctionnement qui permettront d'envisager un certain autofinancement de nos investissements futurs. Il n'est pas certain que notre excédent de fonctionnement se maintienne dans les années à venir, à son niveau actuel. Il est à préciser que le recours à l'emprunt a pour conséquence de minorer notre part d'autofinancement.

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant total de 1 476 316,22 €, équivalent en dépenses et en recettes. Cette somme est en baisse de -82 753,78 € (-5,31 %) par rapport au budget précédent.

1 – Les recettes de fonctionnement :

Les recettes apparaissant à la section de fonctionnement sont les ressources régulières de la commune.

Celles-ci ont été estimées avec sincérité et en tenant compte des notifications reçues.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

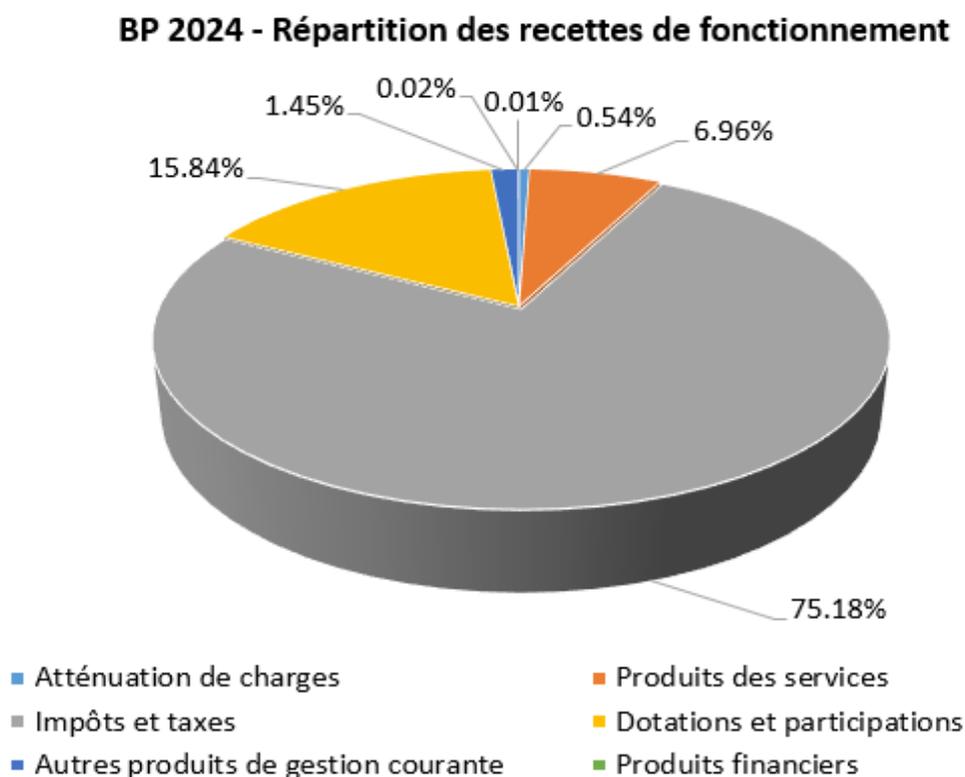
Chapitre	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution BP/BP
Atténuation de charges	2 500.00 €	15 671.36 €	6 100.00 €	3 600.00 €
Produits des services	70 200.00 €	105 031.56 €	77 920.00 €	7 720.00 €
Impôts et taxes	915 514.25 €	1 135 921.15 €	841 555.00 €	-73 959.25 €
Dotations et participations	218 484.00 €	248 635.62 €	177 302.00 €	-41 182.00 €
Autres produits de gestion courante	35 600.00 €	39 364.54 €	16 210.00 €	-19 390.00 €
Produits financiers	200.00 €	44.64 €	100.00 €	-100.00 €
Produits spécifiques	200.00 €	0.00 €	200.00 €	0.00 €
Résultat de fonctionnement reporté	316 371.75 €	316 371.75 €	356 929.22 €	40 557.47 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 559 070.00 €	1 861 040.62 €	1 476 316.22 €	-82 753.78 €

La *Dotation de solidarité communautaire* versée à la commune par la CCVBA a été évaluée à 84 000,00 €. Elle est stable depuis 2022, 86 183,00 € perçus et 85 422,00 € perçus en 2023.

Première ressource du budget communal, la fiscalité des ménages est en augmentation depuis 2021 (+14,62 %). L'évaluation n'a toutefois pas été surestimée.

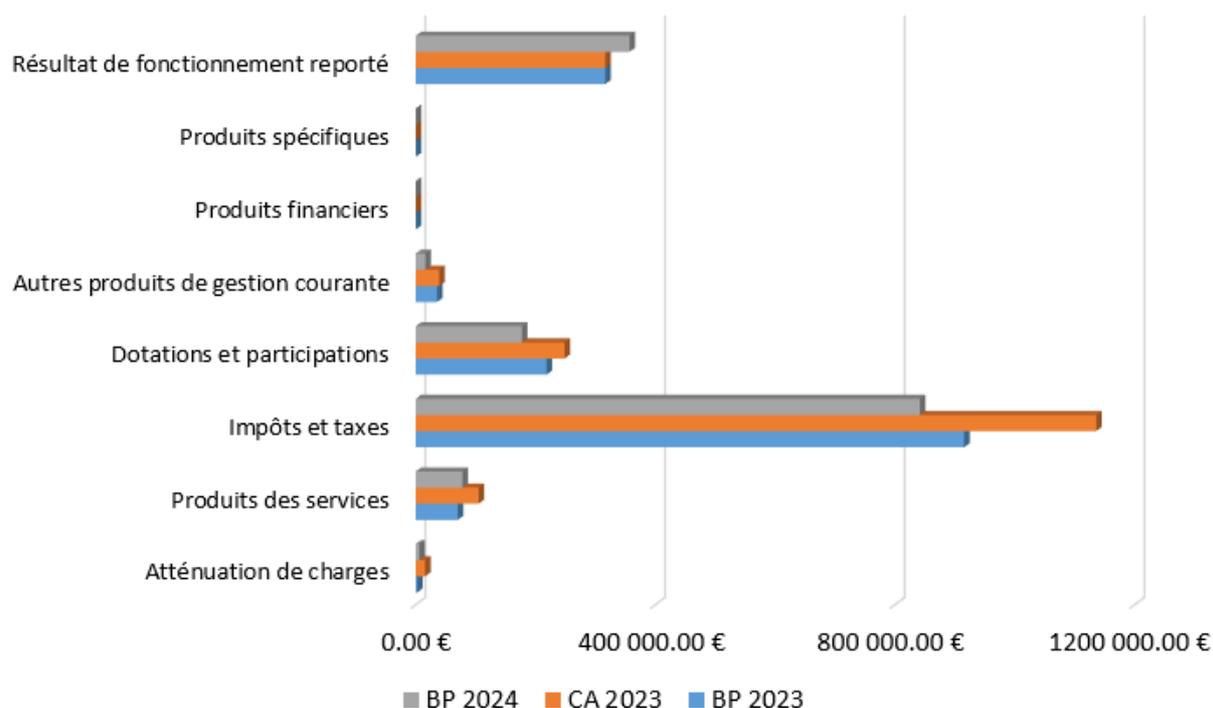
La DGF devrait être stable en 2024.

Une présentation de la répartition sous forme de diagramme :



Ci-dessous, un comparatif entre le BP 2023 et l'exécuté (CA 2023) et une comparaison entre BP 2023/2024 :

Comparatif recettes de fonctionnement BP et CA 2023 - BP 2024



Ce comparatif montre globalement la stabilité des recettes. On relève l'augmentation du résultat de fonctionnement reporté.

2 – Les dépenses de fonctionnement :

Le budget 2024 a été préparé dans un contexte marqué par des incertitudes toujours présentes aujourd'hui même si la conjoncture semble se stabiliser légèrement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	BP 2023 + DM	CA 2023	BP 2024	Evolution BP/BP
Charges à caractère général	642 720.00 €	507 442.04 €	547 058.36 €	-95 661.64 €
Charges de personnel et frais assimilés	634 500.00 €	596 822.53 €	634 253.00 €	-247.00 €
Atténuations de produits	31 000.00 €	28 773.00 €	29 773.00 €	-1 227.00 €
Autres charges de gestion courante	214 850.00 €	187 074.70 €	230 652.00 €	15 802.00 €
Charges financières	21 000.00 €	20 363.13 €	29 100.86 €	8 100.86 €
Charges spécifiques	15 000.00 €	13 636.00 €	5 000.00 €	-10 000.00 €
Dotations aux provisions et dépréciations	0.00 €	0.00 €	479.00 €	479.00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 559 070.00 €	1 354 111.40 €	1 476 316.22 €	-82 753.78 €

Malgré les efforts déployés au quotidien pour réduire les coûts, la majorité des dépenses demeurent incompressibles, étant essentielles au bon fonctionnement et à la viabilité des activités.

L'augmentation du chapitre 011 était due l'année dernière à la revalorisation que devait connaître les fluides.

Pour 2024, la tendance est à la baisse. Les simulations transmises par le SMED 13 ont évalué nos dépenses de gaz à -13,57 %. Les dépenses d'électricité pour les bâtiments à -29,97 % et celles de l'éclairage public à -20,46 %.

Les charges de personnel ont été inscrites à l'identique même si une baisse reste prévisible au regard des évolutions attendues : départ à la retraite d'un agent et arrivée à compter du 1^{er} mai 2024 d'un Policier Municipal.

(Cf. Annexes n° 2 et 3, détails sur la masse salariale 2023 et sur les prévisions 2024.)

Les « Autres charges de gestion courante » ont été augmentées de +7,35 % en raison des prochaines subventions qui seront versées aux associations.

Le mot de l'Elu délégué aux Associations :

« Fort de ses 24 associations locales, le tissu associatif reste dynamique et bien implanté sur la commune.

Par des moyens humains, matériels et financiers, la municipalité apporte son entier soutien à l'ensemble des associations afin de leur permettre d'exercer leur activité dans les meilleures conditions.

L'octroi de subventions aux associations qui en ont fait la demande fait partie de cette aide apportée par la commune, leur témoignant ainsi sa volonté de les soutenir dans le rôle actif et capital qu'elles jouent pour la vie du village. »

Ci-après, un tableau des subventions aux associations :

2024				
Associations	Demande	Analyse	Saldo de tout compte 2023	Subvention n° 2024
Les Pitchouns	18 000			18 000
Football Club Aureillois	3 500			3 000
Club Taurin	3 000			2 000
Association de Danses	1 200			1 200
APE	1 000			1 000
Entraide	800			800
Jeunesse Aureilloise	800			800
Tennis Aureillois	700			700
Carreto Ramado	500			500
Secours Catholique	500			500
St Hubert Aureilloise	400			400
AAPATC				300
VTT Aureille	400			400
Fais ce qu'il te plait	300			300
Carlivres	200			200
Au Fil de l'Art Nature	200			200
Aureille Sport Aventure	100			100
AGEA	400			100
Collège d'Egguières	500			500
Amicale des Sapeurs Pompiers	2 000			500
Etre-Là ASP Pays Salonnaise	500			500
Prévention Routière	350			350

Nb d'associations locales: 24

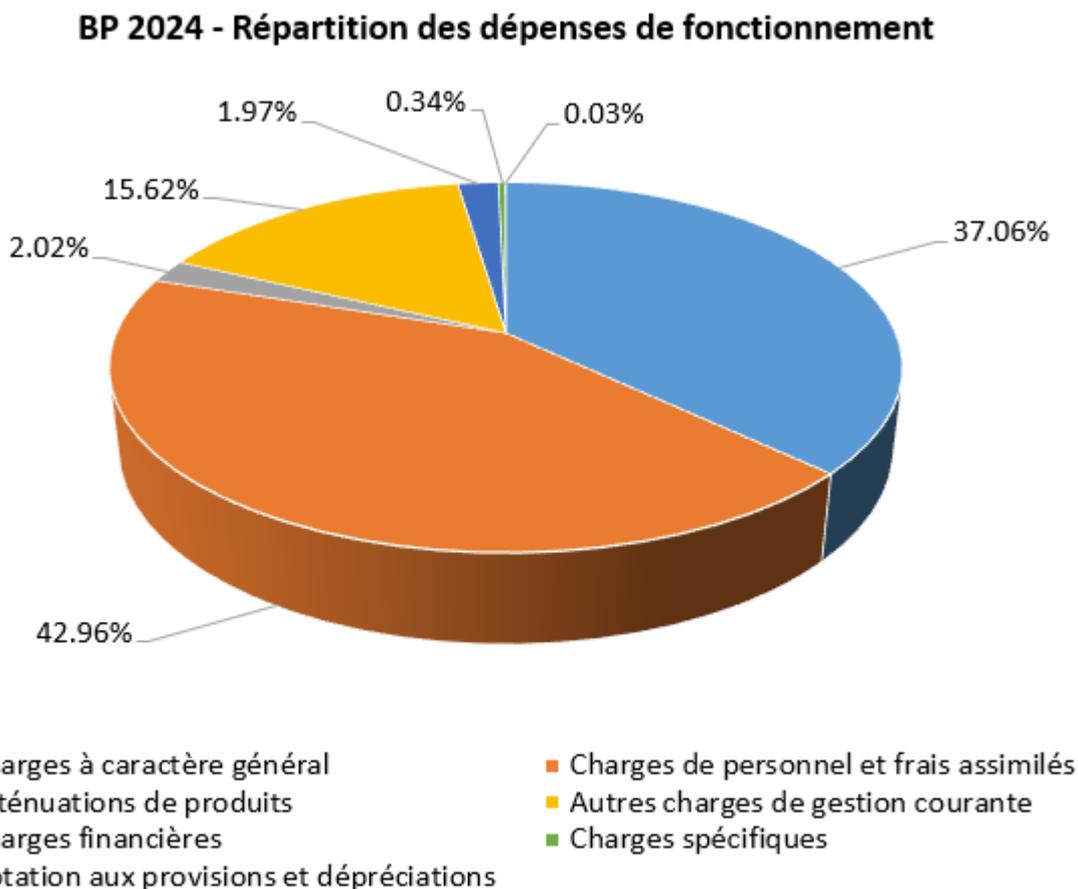
Nb d'associations locales subventionnées: 18

Nb d'associations locales non subventionnées: 6

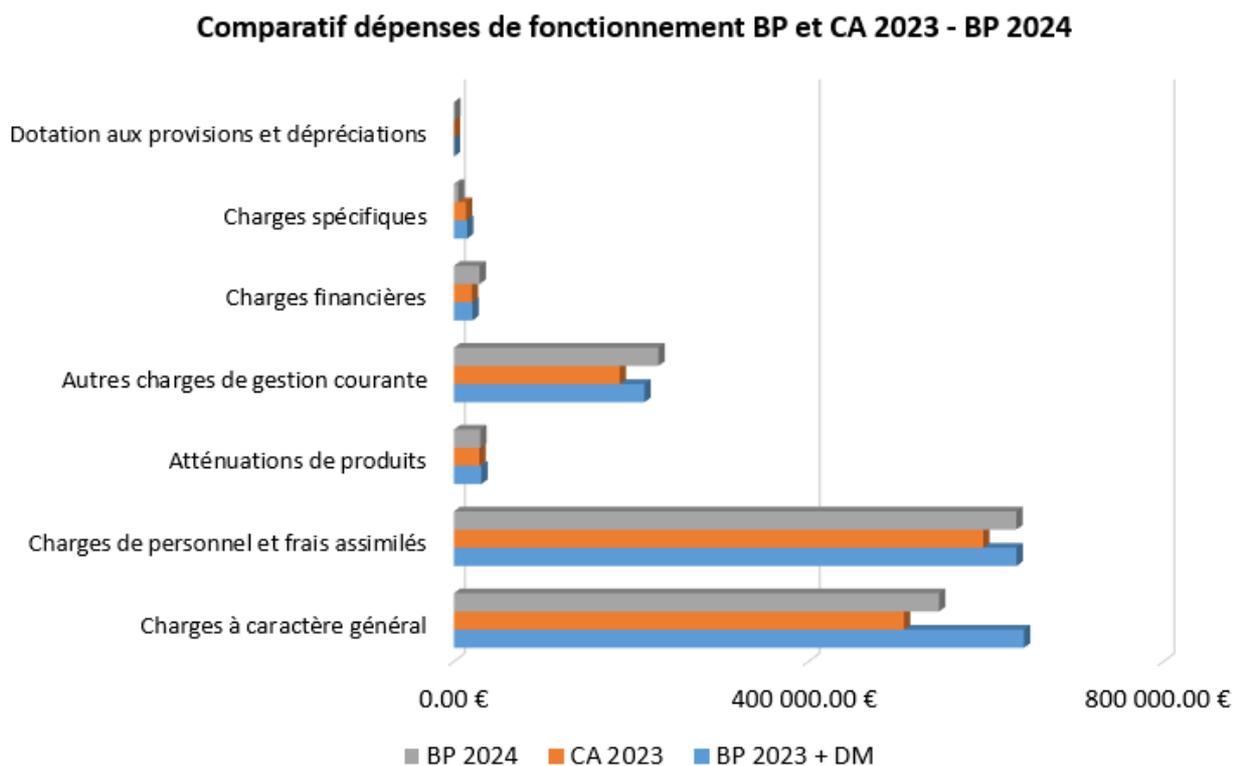
Nb d'associations extérieures subventionnées: 4

Total subventions 2024	32 350
Total subventions 2023	12 550
Total subventions 2022	14 200
Total subventions 2021	10 400
Total subventions 2020	11 900

Une présentation de la répartition sous forme de diagramme :



Ci-dessous, un comparatif entre le BP 2023 et l'exécuté (CA 2023) et une comparaison entre BP 2023/2024 :



Le graphique montre la diminution attendue des charges à caractère général, et la stabilité des prévisions sur les charges de personnels et frais assimilés.

Un zoom sur le budget de la programmation culturelle 2024 :

<p>Budget 2024 Article 623</p>

LIBELLES	Sous-Total	TOTAL
----------	------------	-------

1 MANIFESTATIONS TAURINES & CLUB TAURIN	7340.00
--	----------------

Pena Journée André Soler	1 100.00
Journée taurine du 17 août	3 000.00
Abrivado aïoli du 15/08	600.00
Aïoli du 18/08 - Pena du Grès	1 550.00
Gillet - Taureau piscine du 15 août (aïoli)	450.00
UDSP13 (X prestations)	640.00

2 FETES NATIONALE & VOTIVE	24467.00
---------------------------------------	-----------------

Orchestre MEPHISTO du 15 juillet 2024 (prix TCC)	6 500.00
Orchestre NEW ZIK (prix TCC) - 16 août 2024	8 500.00
Color & Mouss'Party TEMPS DESIGN TOUR - 15 août 202.	5 000.00
RJ2M Protection - Vigiles Color & Mouss'Party	1 267.00
Croix Rouge Color Party	800.00
Location toilettes chimiques Color Party	800.00
SACEM	1 600.00

3 ANIMATIONS	13907.00
---------------------	-----------------

1 Spectacle Bibliothèque	180.00
2 Soirée Blind Test	480.00
3 Rando-Gourmande	1 300.00
4 Fête de la Musique du 21 juin 2024	3 500.00
5 Journée Familles	1 800.00
6 Balade Théâtrale MANON DES SOURCES	430.00
7 Jour de la Nuit	1 092.00
8 Soirée Théâtre GIL & BEN du 19 octobre 2024	5 125.00
9 Théâtre des Calans	0.00

45 714 €

B – Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre pour un montant total de 2 429 130,45 € reports compris, équivalent en dépenses et en recettes, en augmentation de +11,11 % par rapport au BP 2023 et à la décision modificative.

1 – Les recettes d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

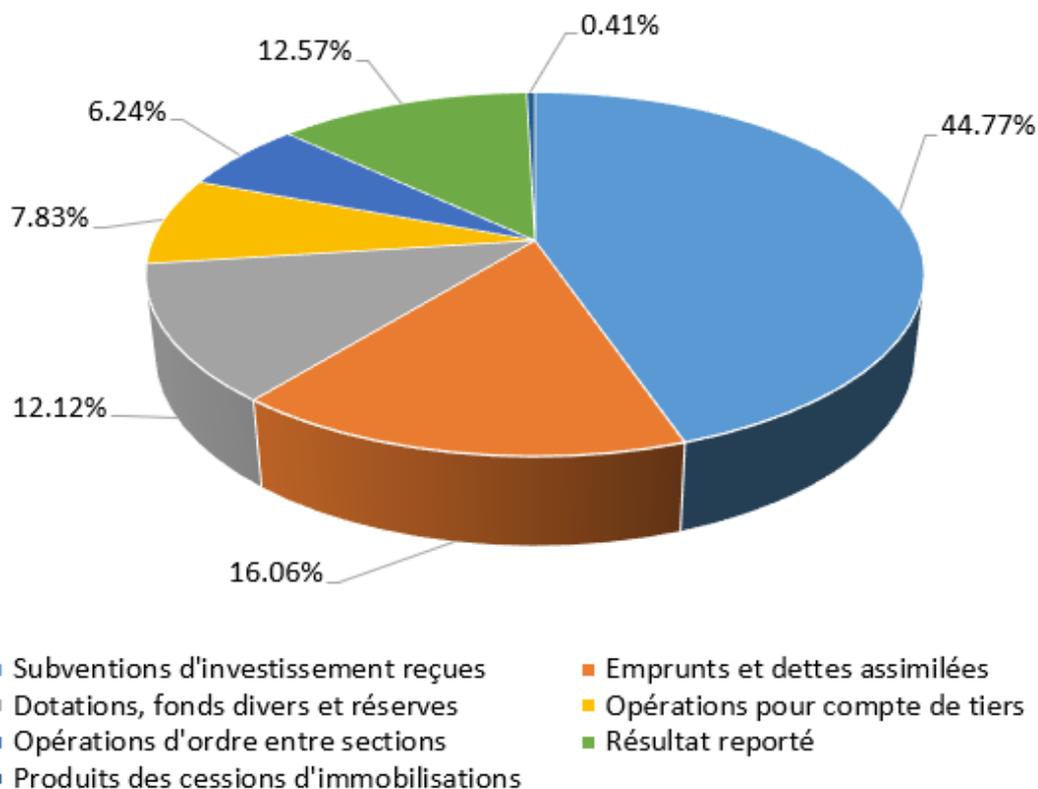
	Chapitre	BP 2023 + DM	CA 2023	BP 2024	Evolution BP/BP
	Subventions d'investissement reçues	731 388.00 €	318 457.00 €	1 087 499.00 €	356 111.00 €
	Emprunts et dettes assimilées	500 000.00 €	500 000.00 €	390 000.00 €	-110 000.00 €
	Dotations, fonds divers et réserves	335 000.10 €	291 296.50 €	294 403.90 €	-40 596.20 €
	Opérations pour compte de tiers	438 430.78 €	291 788.17 €	190 140.61 €	-248 290.17 €
	Opérations d'ordre entre sections	96 925.00 €	40 675.85 €	151 647.00 €	54 722.00 €
	Résultat reporté	72 698.12 €	0.00 €	305 439.94 €	232 741.82 €
	Produits des cessions d'immobilisations	10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €
	Subventions d'équipement versées	1 800.00 €	0.00 €	0.00 €	-1 800.00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 186 242.00 €	1 442 217.52 €	2 429 130.45 €	242 888.45 €

Bien que le résultat d'investissement de 2023 soit bénéficiaire de 305 439,94 €, comme depuis plusieurs années, la commune a choisi d'affecter la somme de 150 000,00 € sur le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » en excédent de fonctionnement capitalisé afin de figer des crédits de fonctionnement vers l'investissement et permettre ainsi le financement d'une partie des investissements.

Ce chapitre comprend également le montant prévisionnel du FCTVA +100 403,90 €, devant être versé dans le courant de l'année et calculé sur les investissements réalisés en 2023.

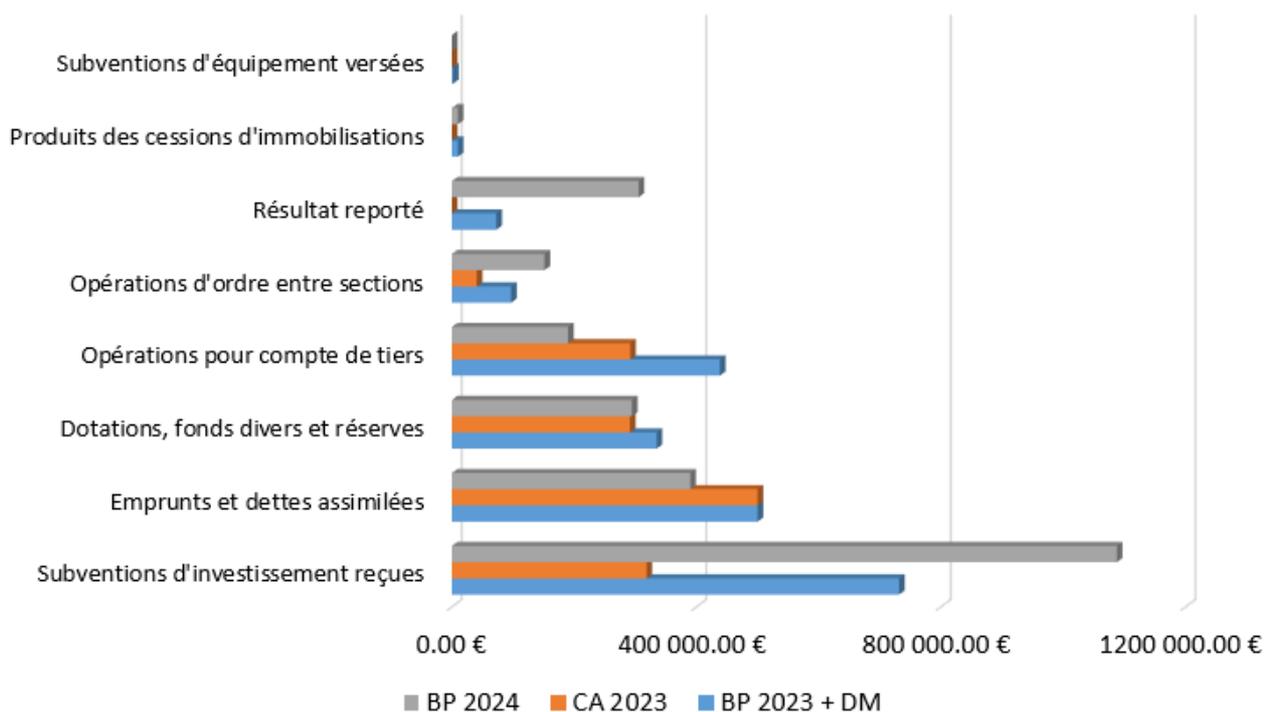
Une présentation de la répartition sous forme de diagramme :

BP 2024 - Répartition des recettes d'investissement



Ci-dessous, un comparatif entre le BP 2023 et l'exécuté (CA 2023) et une comparaison entre BP 2023/2024 :

Comparatif recettes d'investissement BP et CA 2023 - BP 2024



Les « subventions d'investissement reçues » inscrites au chapitre 13 du BP 2024, sont en majorité des subventions prévisionnelles des projets d'investissement 2024 (voir tableau ci-après) auxquelles il faut ajouter les RAR de 2023 +319 402,00 €.

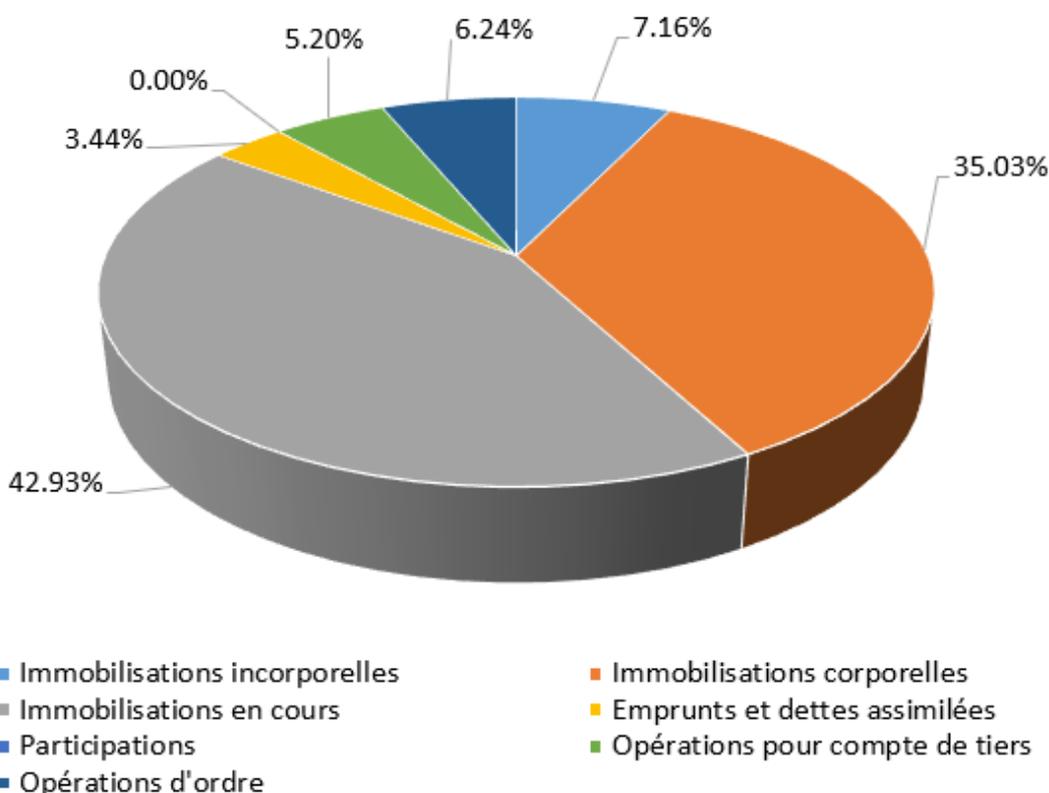
2 – Les dépenses d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

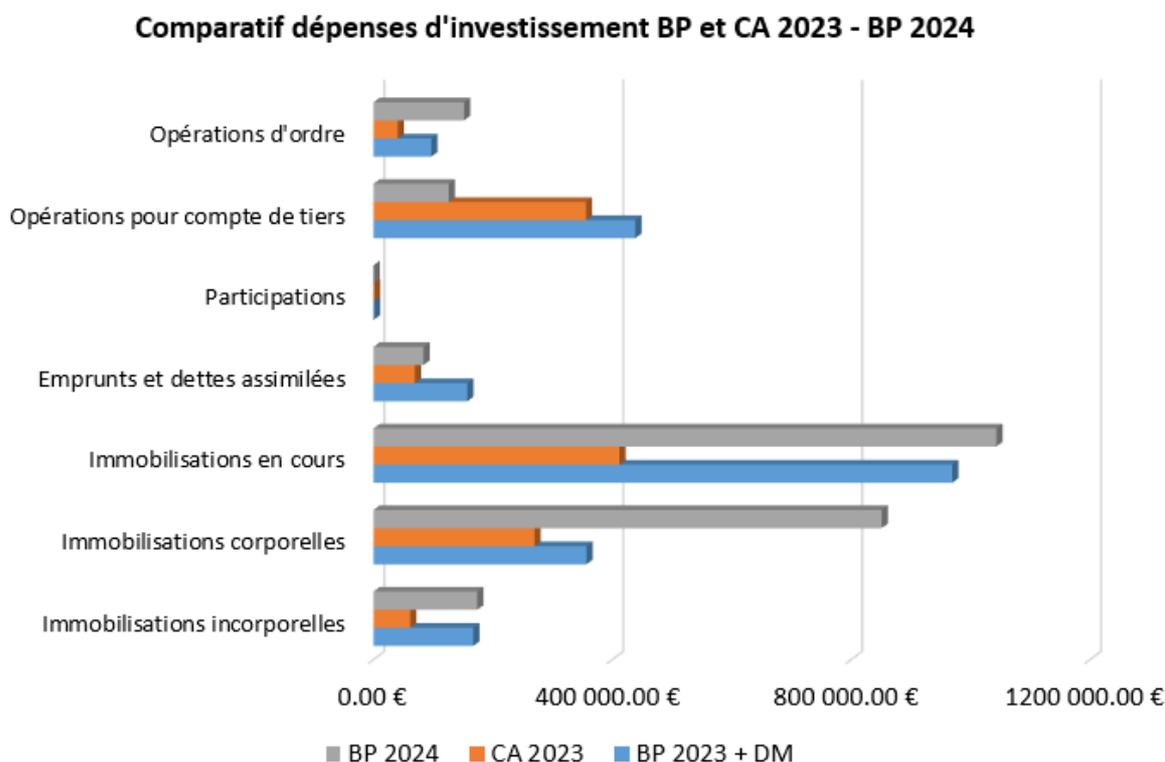
Chapitre	BP 2023 + DM	CA 2023	BP 2024	Evolution BP/BP
Immobilisations incorporelles	167 215.00 €	61 372.09 €	173 810.91 €	6 595.91 €
Immobilisations corporelles	356 490.15 €	269 775.81 €	851 027.16 €	494 537.01 €
Immobilisations en cours	969 000.00 €	411 663.36 €	1 042 780.36 €	73 780.36 €
Emprunts et dettes assimilées	157 231.07 €	69 314.32 €	83 660.51 €	-73 570.56 €
Participations	950.00 €	950.00 €	0.00 €	-950.00 €
Opérations pour compte de tiers	438 430.78 €	355 724.27 €	126 204.51 €	-312 226.27 €
Opérations d'ordre	96 925.00 €	40 675.85 €	151 647.00 €	54 722.00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 186 242.00 €	1 209 475.70 €	2 429 130.45 €	242 888.45 €

Une présentation de la répartition sous forme de diagramme :

BP 2024 - Répartition des dépenses d'investissement



Ci-dessous, un comparatif entre le BP 2023 et l'exécuté (CA 2023) et une comparaison entre BP 2023/2024 :



Un zoom sur les « Emprunts et dettes assimilées » :

La politique de la commune depuis de très nombreuses années et sous toutes les municipalités successives, a été de limiter autant que possible le recours à l'emprunt.

Même si la politique de la municipalité actuelle est de continuer dans ce sens, il n'en demeure pas moins que la réalisation de projets structurants nécessite ce type de financement qui reste raisonnable et n'obère pas l'avenir de la commune.

Il a été inscrit un emprunt de 390 000,00 € en section d'investissement recettes.

La commune n'a jamais rencontré de difficultés avec les prêteurs pour obtenir des financements, qu'il s'agisse de lignes de trésorerie, de prêts court ou long terme.

Dans un souci de prudence et de transparence, elle a décidé de solliciter la DGFIP afin qu'elle réalise une analyse prospective de nos finances, sur la base des investissements prévus.

Les premiers résultats en annexe n° 4.

Ci-dessous, un tableau d'évolution de la dette depuis 2021, en capital restant dû et en annuité. Pour mémoire, l'annuité en capital s'impute en section d'investissement, et celle de l'intérêt en section de fonctionnement.

EMPRUNTS ET DETTES AU 1er JANVIER DE CHAQUE ANNEE

2021		2022		2023		2024	
Capital restant dû	Annuité						
370 125.26 €	50 558.71 €	328 175.39 €	45 168.56 €	590 227.68 €	67 347.55 €	1 020 913.36 €	112 687.61 €

Ci-après, un tableau des investissements envisagés en 2024 :

TABLEAU DES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2024

Cpte	Nature de l'investissement	Montant HT	Montant TTC
231	Travaux de rénovation énergétique de la Mairie (Total 144 788 € HT dont 40% en 2024)	57 916.00 €	69 499.20 €
231	Autres travaux Mairie (terrassement, gros œuvre, cloisonnement-doublage...) Total 390 914.60 € HT dont 40%	156 366.00 €	187 639.20 €
231	Travaux de mise en accessibilité PMR Mairie (Total 75 930 € HT dont 40% en 2024)	30 372.00 €	36 446.40 €
203/231	Travaux toiture ancienne épicerie (Audit 4 000 € HT + travaux 69 120 € HT)	73 120.00 €	87 744.00 €
203/231	Travaux de sécurisation entrée nord du village (Etudes 20 725 € HT + travaux 163 165 € HT)	183 890.00 €	220 668.00 €
231	Végétalisation cœur de village	50 000.00 €	60 000.00 €
203/231	Rénovation thermique école maternelle (Etudes 31 500 € HT + travaux 72 600 € HT)	104 100.00 €	124 920.00 €
203	Etudes travaux d'aménagement du Centre Ancien - phase 2	12 500.00 €	15 000.00 €
21538	Eclairage public (phase 3)	85 000.00 €	102 000.00 €
21538	Travaux d'intégration des réseaux de communications Place et Rue du Château, Rue de la Poste	10 000.00 €	12 000.00 €
2183	Renouvellement du serveur de la Mairie, acquisition d'un PC portable et d'une tablette + matériel PM	10 862.00 €	13 034.40 €
2182	Acquisition d'un véhicule pour le CCF	9 000.00 €	10 800.00 €
2188	Installation d'un city stade	45 386.90 €	54 464.28 €
2188	Aménagement au Jardin Public (CMJ)	9 000.00 €	10 800.00 €
2188	Mise à niveau régie son salle de la Grand-Terre + boîte à livres	6 167.00 €	7 400.40 €
2111	Acquisition des biens M. ARLLOT (Frais env. 6 000 €)	410 635.00 €	416 305.00 €
	Total des travaux réalisés par la commune	1 254 314.90 €	1 428 720.88 €
21538	Part Commune Enfouissement des lignes électriques Rue du Château et Rue de la Poste - Travaux portés	42 000.00 €	42 000.00 €
21538	Part Commune Renforcement BT postes "Clavel" par "Sauque" Route des Fioles RD25B	4 000.00 €	4 000.00 €
21538	Part Commune Renforcement HT/BT "St-Roch" et "Aureille" par création du poste 4UF-RD25B	35 000.00 €	35 000.00 €
21538	Part Commune Travaux d'enfouissement des lignes électriques Rue du Castellans, Rue de la Mairie et	25 000.00 €	25 000.00 €
	Part à la charge de la commune des travaux portés par le SMED13	106 000.00 €	106 000.00 €
	TOTAL	1 360 314.90 €	1 534 720.88 €

Annexe n° 1

Date limite de réception au SGC d'Arles	Opérations budgétaires réelles à réaliser (documents à produire)
Jeudi 7 décembre 2023	Mandats des salaires et des charges sociales du mois de décembre
Vendredi 8 décembre 2023	Mandats des dernières dépenses d'investissement de l'exercice et titres d'investissement
Mercredi 13 décembre 2023	Dernières opérations ordinaires de la section de fonctionnement (mandats et titres)
Lundi 8 janvier 2024	Derniers mandats et titres de régularisation (P503, etc...)
Date limite de réception au SGC d'Arles	Autres opérations à réaliser (documents à produire)
Vendredi 24 novembre 2023	Les intégrations des comptes 23 (2312-2313-2315) doivent intervenir dès l'achèvement des travaux : établir un certificat administratif mentionnant la nature des travaux, le numéro d'inventaire, le montant et le compte de réintégration
Vendredi 24 novembre 2023	- Préciser la suite réservée aux frais d'études imputés au compte 2031. S'ils sont suivis de réalisation, virement sur un compte 23, au lancement des travaux, par opération d'ordre budgétaire (chapitres globalisés). S'ils ne sont pas suivis de réalisation, amortissement par les comptes 6811 et 28031 sur une durée maximale de 5 ans (opération d'ordre budgétaire et chapitres globalisés) - Effectuer le transfert des subventions reprises au compte de résultat (mandat au 139, titre au 777)
Vendredi 5 janvier 2024	Produire l'état des restes à réaliser des dépenses et des recettes d'investissement arrêté au 31 décembre 2023
Vendredi 5 janvier 2024	Dernières opérations d'ordre budgétaires de l'exercice : notamment rattachement des charges et des produits, et des ICNE
Vendredi 5 janvier 2024	Pour les derniers travaux (achevés entre le 22/11 et le 31/12/2023), intégration aux comptes 23 - CF précisions supra

Date limite	Rappel important concernant les prévisions budgétaires
A l'approche de la fin d'exercice, il convient de vérifier rigoureusement la disponibilité des crédits budgétaires <u>AVANT</u> de mandater, afin d'éviter un refus de prise en charge. Les dernières décisions modificatives de l'exercice doivent réglementairement être prises, publiées et déposées à la Préfecture :	
avant le 31 décembre 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les dépenses réelles d'investissement
avant les 20 et 26 janvier 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les dépenses réelles de fonctionnement et les opérations d'ordre budgétaire (DM votée le 21 janvier au plus tard et déposée à la préfecture le 26 janvier au plus tard)

Annexe n° 2

	FONCTION	CATEGORIE / GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	COÛT DE L'AGENT 2022 en €	PREVISIONNEL 2023 en €	COÛT DE L'AGENT 2023 en €	PREVISIONNEL 2024 en €
1	Agent technique	C Adjoint technique Echelon 1 388/355	ETP	32 235	31 546	31 853	32 790
2	Agent entretien / restauration	C Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Echelon 5 374/345	ETP	35 600	35 668	35 601	35 874
3	Agent entretien / restauration	C Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Echelon 9 446/392	TP 80%	30 262	29 472	30 684	30 804
4	Responsable services techniques	B Technicien principal de 2 ^{ème} classe Echelon 7 480/416	ETP	43 860	42 809	44 972	45 228
5	Agent administratif	B Rédacteur Echelon 7 452/396	ETP	45 726	43 860	46 712	47 148
6	Agent technique	C Adjoint technique territorial Echelon 11 432/382	ETP	37 052	36 444	37 196	31 190 De janvier à octobre

7	Agent entretien	Contractuelle	TNC 26H/SEMAINE	21 540	21 583	24 034	22 320
8	Agent administratif	C Adjoint administratif Echelon 1 367/343	TNC 32H/semaine	30 538	29 287	32 300	32 370
9	Aide maternelle / agent entretien	C Adjoint technique principal de 2^{ème} classe Echelon 10 461/404	TP 80%	31 921	32 590	31 833	32 454
10	Agent entretien	C Adjoint technique territorial Echelon 4 371/343	ETP	35 768	36 114	35 525	34 992
11	Agent administratif	Contractuel	ETP	46 802	46 061	46 935	47 628
12	Aide maternelle	Contractuelle	TNC 24H/SEMAINE	16 436	10 108	13 454	
13	Agent technique	C Adjoint technique principal de 1^{ère} classe Echelon 3 412/368	ETP	35 923	35 615	36 806	36 958
		C					

14	Aide maternelle / agent entretien	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Echelon 5 448/393	TP 80%	31 066	31 243	31 414	32 088
15	Agent administratif	Contractuelle	ETP	39 309	44 687	46 006	46 212
16	Policier municipal	C Brigadier-Chef principal Echelon 8 526/456	ETP				37 416 De mai à décembre
17	Agent technique	C Adjoint technique territorial Echelon 9 401/363	ETP	32 826	33 353	33 895	
	REPLACANTS + Saisonnier			35 238	27 000	9 342 (R : 4 248, S : 5094)	23 003 (R : 5 000, Saisonnier Kurzawa : 12803, saisonnier habituel : 5200)
	TOTAL			582 102	567 440	568 562	568 475

HEURES SUPPLEMENTAIRES

JANVIER 2023 à JUIN 2023

	HEURES SUPPLEMENTAIRES	HEURES COMPLEMENTAIRES
JANVIER	42	0
FEVRIER	12	9.5
MARS	13	0
AVRIL	23.5	18
MAI	6	7.45
JUIN	20.5	26
TOTAL	117 H 1 908.43€	60.95 H 733.02€

HEURES SUPPLEMENTAIRES

JUILLET 2023 à DECEMBRE 2023

	HEURES SUPPLEMENTAIRES	HEURES COMPLEMENTAIRES
JUILLET	12.5	4
AOÛT	0	36
SEPTEMBRE	33.5	23
OCTOBRE	13.5	0
NOVEMBRE	29	14
DECEMBRE	11.5	26
TOTAL	100 H 1949.05€	103 H 1189.28€

Heures Supplémentaires : personnel à temps plein

Heures Complémentaires : personnel à temps non complet ou temps partiel

HEURES SUPPLEMENTAIRES

JANVIER 2022 à JUIN 2022

	HEURES SUPPLEMENTAIRES	HEURES COMPLEMENTAIRES
JANVIER	64	32
FEVRIER	41	9
MARS	64	0
AVRIL	44.5	22
MAI	25	0
JUIN	17	5
TOTAL	255.5 H 4 529.95€	68 H 921.25€

HEURES SUPPLEMENTAIRES

JUILLET 2022 à DECEMBRE 2022

	HEURES SUPPLEMENTAIRES	HEURES COMPLEMENTAIRES
JUILLET	76	3
AOUT	7	18
SEPTEMBRE	106.5	20
OCTOBRE	22	11
NOVEMBRE	24	0
DECEMBRE	24	14
TOTAL	259.5 H 4 477.07€	66 H 1 023.68€

Heures Supplémentaires : personnel à temps plein

Heures Complémentaires : personnel à temps non complet ou temps partiel

Annexe n° 4

Bonjour,

Comme convenu, vous trouverez ci-dessous (et en PJ) quelques ratios.

	2022	2023		
EBF Excédent brut de fonctionnement	158 244,22	224 511,96		
Produits de fonctionnement courant	1 364 993,22	1 500 179,87		
Charges de fonctionnement courant	1 206 749,00	1 275 667,91		
Taux d'EBF	11,59 %	14,97 %		
CAF	146 526,78	190 557,47	<i>évolution en montant</i>	<i>évolution en %</i>
Produits réels	1 373 829,88	1 500 224,51	126 394,63	9,20 %
Charges réelles	1 227 303,10	1 309 667,04	82 363,94	6,71 %
Taux de CAF brute	10,67 %	12,70 %	44 030,69	30,05%
CAF NETTE	8 579,05	121 243,15		
Remboursement dette	137 947,73	69 314,32		
FRNG	539 069,87	812 369,16		
Fonds de roulement en nombre de jours de charges réelles	160,32	226,40		
Encours Dettes financières à moyen et long terme	590 607,66	1 021 293,34		
<i>RATIOS</i>				
RIGID ratio de rigidité des charges structurelles	49,94 %	45,59 %		
CAC coefficient d'autofinancement courant	0,99	0,92		
END ratio d'endettement	0,43	0,68		
CDD capacité de désendettement	4,03	5,36		

Quelques informations sur ces ratios :

- le taux de CAF brute = CAF/Produits réels de fonctionnement
Le seuil de vigilance est de 10%.
Aureille, fin 2023 : 12,70%

- Le fonds de roulement (FRNG) en nombre de jours de charges réelles = $FRNG / \text{charges réelles} * 365$

Il doit être au minimum de 30 jours

Aureille : 226 jours

- Le ratio de rigidité des charges structurelles = $(\text{charges de personnel} + \text{contributions obligatoires} + \text{charges d'intérêt}) / \text{produits réels de fonctionnement}$

les seuil critique se situe à 55%

Aureille : 45,59%

- Le coefficient d'autofinancement courant = $(\text{charges réelles de fonctionnement} + \text{remboursement en capital}) / \text{produits réels de fonctionnement}$

Il doit être < à 1

Aureille : 0,92

- La capacité de désendettement = $\text{en cours de dette} / \text{CAF brute}$

Satisfaisant quand < à 9 ans

Aureille : 5,36 ans (endettement maîtrisé)

Les chiffres 2023 de la commune sont bons.

Les produits de fonctionnement permettent de couvrir les charges de fonctionnement et de dégager une capacité d'autofinancement (CAF) brute de 190 557 € (en progrès de 30,5% par rapport à 2022).

La CAF nette progresse également, passant de 8 579 en 2022 à 121 243 euros en 2023.

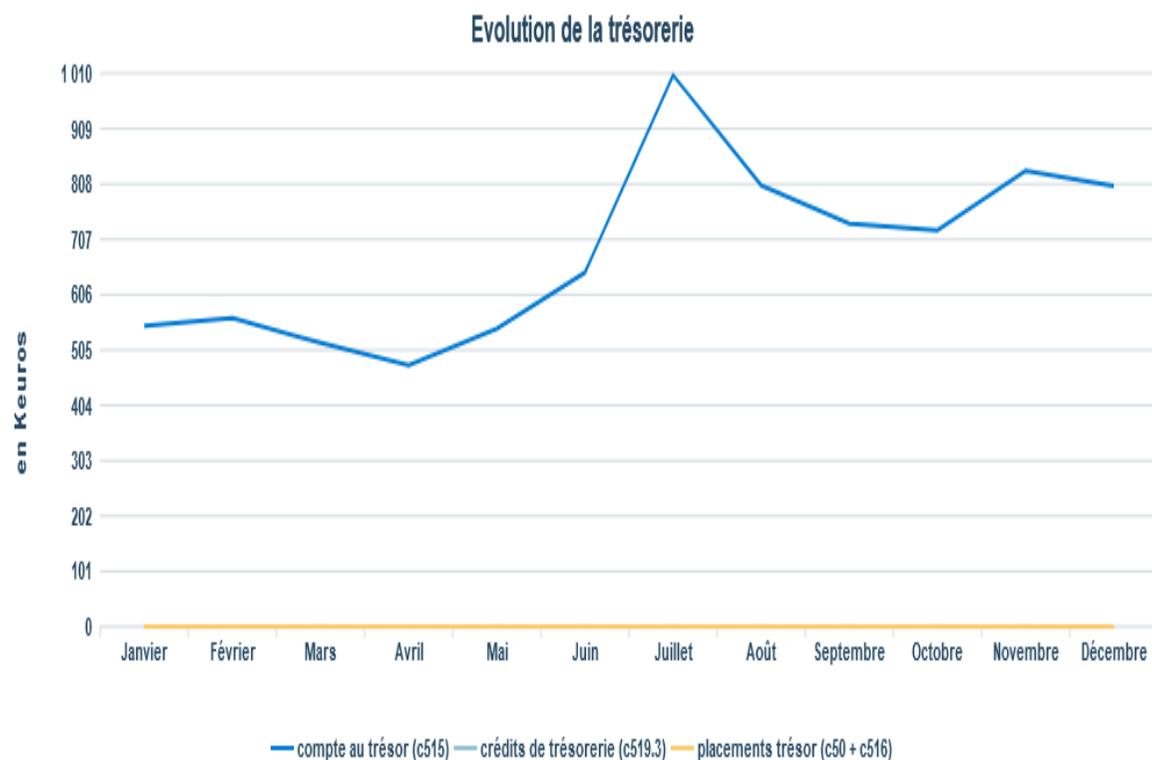
La CAF nette mesure la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

La commune bénéficie donc de 121 243 € de ressources propres pour financer ses équipements en 2024.

Le Fonds de roulement net global passe de 539 069,87 en 2022 à 812 369,16 en 2023. La collectivité peut puiser sur son fonds de roulement pour investir en 2024.

La trésorerie au 31/12/2024 est de 804 512 €.

Évolution de la trésorerie sur l'année 2023 :



La trésorerie doit permettre de couvrir 30 jours de charges réelles, c'est à dire : $30 \times 1\,309\,667.04 / 360 = 109\,139 \text{ €}$.

La commune pourrait donc utiliser une partie importante de cette trésorerie pour investir ($804\,512 - 109\,139 = 695\,373$).

Selon les investissements projetés dans votre tableau adressé le 13/03 (en PJ), les besoins de financement portent sur 2024, pour un montant de 488 687 €.

Avec ces seuls chiffres pour les 4 projets d'investissement mentionnés (rénovation mairie, rénovation école maternelle, acquisition des biens de M. Arlot, travaux de sécurisation de l'entrée Nord), la collectivité semble en mesure de pouvoir réaliser ces 4 projets sans difficulté.